



**DIRECTION  
DÉVELOPPEMENT  
ET APPUI AUX  
TERRITOIRES**

*Dossier suivi par :*  
Catherine TEULERE  
Tél : 05 34 33 46 05  
Réf. à rappeler :  
DDAT / CT /

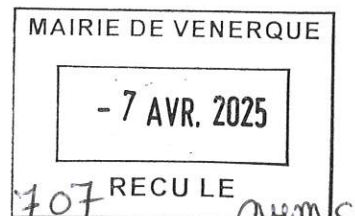
Toulouse le - 3 AVR. 2025

**Monsieur Michel COURTIADÉ**

Maire de Venerque

Mairie

31 810 VENERQUE



Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'accuser réception du projet de P.L.U. arrêté de votre commune, que vous m'avez transmis par courrier du 29 janvier dernier.

Ce dossier appelle de ma part les observations suivantes:

- OAP secteur 2 : en raison du bassin versant, et des problèmes de ruissellements déjà identifiés dans ce secteur, un diagnostic hydraulique est préconisé, de façon à aménager le terrain en tenant compte de ces faits et éviter ainsi les venues d'eaux sur la chaussée et sur les propriétés riveraines situées en contrebas.

- Le Secteur Routier Départemental alerte sur des problèmes d'écoulements des eaux de ruissellement au niveau des accès et des propriétés situés en contrebas de cette OAP (pointillés bleus sur le plan joint).

La commune a sollicité le secteur routier sur ce problème de ruissellement à plusieurs reprises dans ce secteur, avec notamment des travaux d'entretien (département + commune) et des travaux d'amélioration du pluvial au niveau du lotissement « Les jardins du soleil » (commune).

- Le cheminement doux représenté en jaune ocre, perpendiculaire à la RD74, est difficilement accessible entre la RD74 et le lotissement « les jardins du soleil » en raison d'un dénivelé important.

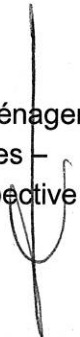
- La RD 74 fortement urbanisée dans ce secteur (agglomération) ne comporte pas de cheminements doux.

Concernant les CVCB (Chaussées à Voie Centrale Banalisée), ces aménagements devront répondre aux exigences du CEREMA, notamment sur les routes départementales.

Enfin, il est indispensable, pour une meilleure lisibilité du règlement graphique et des O.A.P., de faire apparaître le nom des Routes Départementales.

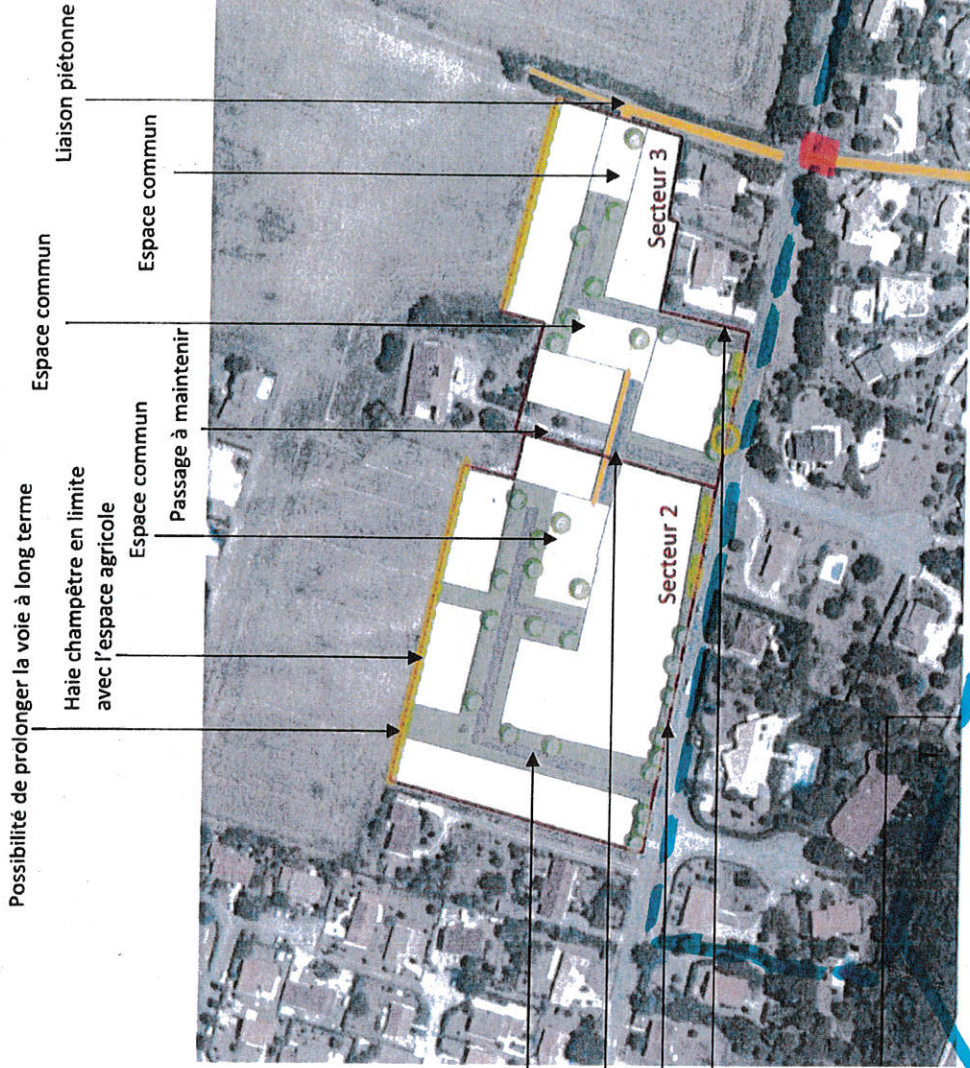
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**Maryse VEZAT-BARONIA**  
Vice-Présidente Déléguée Aménagement  
et développement des territoires –  
Tourisme – Numérique - Prospective



COPIE :  
- Mme Annie VIEU et M. Thierry SUAUD  
Conseillers Départementaux du canton de PORTET

# OAP secteur 2 -



Possibilité de prolonger la voie à long terme  
 Haie champêtre en limite avec l'espace agricole  
 Espace commun  
 Passage à maintenir  
 Espace commun  
 Liaison piétonne  
 Espace commun

Voie à créer avec larges espaces plantés +  
 infiltration des eaux pluviales

Continuité de voirie à long terme

Lisière plantée en limite, et conservation du fossé

Voie à créer avec larges espaces plantés  
 + infiltration des eaux pluviales

zone identifiée = PB  
 d'écoulement des eaux  
 de ruissellement, lié  
 au bassin versant qui  
 surplombe la zone.

schéma d'aménagement des secteurs 2 et 3